



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle



Vue aérienne du chantier de la digue d'Aimargues

Le magazine du Vidourle

n° 26
Juin 2015



Démarrage des travaux d'équipement du seuil de Marsillargues

Culture du risque : L'information préventive

Contrat de rivière : Equipement des seuils de St Laurent et Marsillargues

Plan Vidourle : Labellisation PSR des travaux de la rive droite | Vue aérienne
du chantier de la digue d'Aimargues

www.vidourle.org



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

SOMMAIRE

Edito p 2

Culture du risque p 3 et 4

- Bilan sensibilisation scolaire 2014/2015
- L'information préventive

Contrat de Rivière p 5 et 6

- Etude hydraulique sur le Brestalou achevée
- Travaux de restauration forestière entre Sauve et Sardan
- Lutte contre les espèces invasives
- Continuité biologique : Equipement des seuils St Laurent et Marsillargues

Natura 2000 p 7

- Découverte d'espèces protégées : la Cistude d'Europe et la Diane

Equipe verte p 8

- Quelques réalisations avant/après en 2015

EPTB Vidourle p 9

- Les nouveaux élus du comité syndical

Plan Vidourle p 10 à 12

- Bassin de rétention de Garonnette
- Avancée de la Loi Gemapi
- Digue d'Aimargues : vue aérienne du chantier
- Travaux Rive droite : la labellisation PSR obtenue !

Budget p 13

- Bilan 2015
- Zoom sur les financements FEDER

Revue de presse p 14

Infos Brèves p 15

En savoir plus p 16

- Entretien le service comptabilité Béatrice Perron et Marie-Jeanne Mercier

Editorial



Cela ne fait aucun doute, le plan Vidourle est un programme global d'aménagement hydraulique qui fonctionne !

Je rappelle que le fondement originel de ce programme repose sur un triptyque : digue de 1^{er} rang, digue de 2nd rang et bassins de rétention. L'EPTB Vidourle n'a jamais dérogé à cette règle, c'est à dire considérer chacune des actions entreprises sur le bassin du Vidourle qu'à travers de ce prisme.

A ce titre, la quasi totalité des ouvrages de 1^{er} rang est achevée (les travaux réalisés sur la digue d'Aimargues touchent à leur fin) et les fonds financiers accordés par nos partenaires pour la réalisation du 1^{er} bassin de rétention vont être débloqués.

S'agissant des aménagements sur le secteur de la rive droite (conformement de la digue de 1^{er} rang Lunel – Marsillargues, création des digues de 2nd rang sur ce secteur et ressuyage des plaines de Marsillargues), **j'ai le plaisir de vous annoncer que ce projet porté par notre structure, a reçu la labellisation PSR (Plan de Submersion Rapide) par la Commission Mixte Inondations du Ministère du développement durable et de l'écologie.**

L'enquête publique et les travaux en rive droite vont pouvoir démarrer au plus tôt.

Derrière cette grande satisfaction, je souhaite réaffirmer auprès de la population du bassin versant une valeur fondamentale : **les autres parties du plan d'aménagement de lutte contre les inondations ne seront pas altérées ; nous continuerons à mener ce combat pour la protection des personnes de façon solidaire et indissociée.**

Je pense bien évidemment à la création des bassins de rétention sur la haute et moyenne vallée, dont les résultats de l'étude de faisabilité sont imminents, et le financement du 1^{er} bassin de rétention - sur le site de Garonnette est en cours de validation.

Les actions qui en découlent sont progressives certes, néanmoins elles s'inscrivent toutes dans un schéma de cohérence et de constance sur lequel nous nous sommes engagés.

Je reste convaincu que la population a pleinement conscience du travail considérable accompli par les équipes techniques, administratives et les élus du Bassin Versant du Vidourle.

Sachez que nous poursuivrons notre volonté d'assurer une totale transparence, tel que nous l'avons fait dans la Basse Vallée, concernant tous les aménagements à venir et notamment les bassins de rétention par des informations et des réunions de concertation auprès des personnes et des élus concernés ainsi que via notre site internet et la diffusion de documents précis et détaillés.

Pour finir, je tiens à remercier l'ensemble des partenaires financiers qui nous soutiennent depuis 2002 et bien plus encore, dans la concrétisation de nos projets : L'Europe, l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Languedoc-Roussillon ; les Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault, le Syndicat Mixte Départemental du Gard et toutes les communes du Bassin Versant du Vidourle.

Claude Barral

Président de l'EPTB Vidourle,
Vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault
Conseiller Départemental du Canton de Lunel

Référent dans la gestion de l'eau :

- Président du SYMBO (Etang de l'Or)
- Vice-président de l'IME (Institut Méditerranéen de l'Eau), cet organisme regroupe les pays des deux rives de la Méditerranée et œuvre sur les échanges d'ingénieurs sur les cycles de l'eau (eau potable, assainissement, réchauffement climatique, livre blanc sur la Méditerranée, agriculture, irrigation, lutte contre les inondations)
- Délégué du Département de l'Hérault à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (Etablissement Public de l'Etat)
- Membre délégué du Département au Conseil d'Administration de BRL (Compagnie du Bas Rhône)
- Membre du "Partenariat Français pour l'eau" (traite la partie "eau" de la conférence Mondiale sur le climat)
- Président de Rés'eau.34 (association des 9 structures de bassin versant du Département de l'Hérault).

Sensibilisation au risque inondation : Bilan de l'année scolaire 2014/2015

Depuis son démarrage il y a plus de 10 ans, l'action de l'EPTB Vidourle en faveur de la sensibilisation des scolaires n'a cessé d'augmenter : au total ce sont 1 067 animations qui ont été réalisées, 25 588 élèves sensibilisés à la culture du risque, pour un montant total de 977 678,98€ consacrés aux actions de sensibilisation du jeune public.

Le budget du programme de sensibilisation pour l'année 2014/2015 était de 86 694,20€ TTC, financé à hauteur de 50% par l'Etat ; 30% par le Feder et 20% par l'autofinancement (Conseil Départemental du Gard et Conseil Départemental de l'Hérault).

Le programme de sensibilisation des scolaires porté par l'EPTB Vidourle comprend :

- Les animations
- Les transports sur site
- La refonte des carnets de terrain (les nouveaux carnets seront utilisés dès la rentrée 2015/2016)

L'opération se poursuivra en 2015/2016 avec la création de 2 nouvelles animations (l'une à destination des CE2 et l'autre à destination des 5^{ème}) axées à la fois sur le risque fluvial et le risque littoral.

Quelques témoignages d'enseignants :

- Ecole Jules Ferry - Marsillargues - Classe de CM1 : *« Très bonne animation complétant parfaitement le programme de géographie / sciences. Merci. »*
- Ecole Fanfonne Guillaume - Aimargues - Classe de CM1 : *« Toujours aussi satisfaisant comme chaque année. »*
- Ecole Chloé Dusfourd - St Laurent d'Aigouze - Classe de CE2 : *« Richesse des supports, très interactifs, variés qui facilitent l'apprentissage et la compréhension du sujet. Bravo. »*
- Collège Ambrussum - Lunel - 5^{ème} : *« Intervention très profitable. Les élèves sont très actifs et responsabilisés. De nombreuses notions sont abordées. »*



Ecole Li Passeroun de Sommières à Aubais, animation sur le terrain



École élémentaire des Garrigues, animation autour de la maquette

LES CHIFFRES CLÉS 2014/2015

- **130** classes ont suivi le programme (51 CE2, 46 CM1 et 33 5^{ème})
- **3 203** élèves sensibilisés
- **73** transports sur site
(Quissac, Sommières, Aubais/Villetelle et Ambrussum/Gallargues-Le-Montueux)

L'information préventive : l'affaire de tous

Qu'est-ce que l'information préventive ?

Au titre du code de l'environnement (article L125-2), l'information préventive est un droit du citoyen dans les communes soumises notamment à un Plan de Prévention des Risques. Elle vise à renseigner le citoyen sur les risques naturels ou technologiques susceptibles de se produire sur son lieu de vie, de travail ou de vacances ainsi que sur les mesures de sauvegarde prévues pour s'en protéger.

Quelles sont les obligations de chacun ?

Les obligations du maire :

- Mettre librement à disposition les informations et documents transmis par la préfecture.
- Elaborer un DICRIM⁽¹⁾ pour informer la population sur les risques existants sur la base de ceux fournis par le préfet dans le DDRM⁽²⁾.

- Communiquer sur les risques naturels et les mesures de prévention : au moins une fois tous les deux ans par le biais de réunions publiques ou de tout autre moyen approprié comme un site internet, plaquettes, dépliants, expositions, articles dans le journal municipal.

Les autres acteurs soumis à des obligations :

- Le Préfet élabore le DDRM⁽²⁾ qui décrit les risques et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, il doit en informer les maires.
- Les citoyens qui effectuent une acquisition ou location d'un bien immobilier - doivent annexer un "état des risques" au contrat de vente ou de location et/ou une information sur toute indemnisation perçue après une catastrophe naturelle.



(1) DICRIM : Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs.
 (2) DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

→ **Action de l'EPTB** : Dans le cadre du PAPI Vidourle 2, les communes ont la possibilité de bénéficier de financement de l'Etat à hauteur de 50% pour l'élaboration de leur DICRIM.

- Afficher dans sa commune les risques et les consignes de sécurité.
- Indiquer dans les zones inondables les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) par des repères de crues (crues historiques, nouvelles crues exceptionnelles ou submersions marines).

→ **Action de l'EPTB** : Depuis le PAPI 1, l'EPTB Vidourle est maître d'ouvrage de cette opération en concertation avec les communes et les services de l'Etat. Plus de 40 repères de crues sur une quinzaine de communes du bassin versant ont été ainsi matérialisés. Une deuxième opération est prévue dans le cadre du PAPI 2, au 2nd semestre 2015. Les demandes de subvention sont en cours auprès de l'Etat, la Région et du SMD.



Certaines communes ne respectant pas ces obligations, le Ministère de l'Ecologie a publié le 23 janvier, une instruction visant à conditionner le versement du solde des subventions au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (ex fonds BARNIER), relatives à des travaux de gestion du risque d'inondation ou de submersion marine.



Bien que cela ne s'applique pas aux dossiers issus d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ou d'un Plan de Submersion Rapide (PSR) validé avant le 1^{er} janvier 2015, l'Etat encourage fortement les maires à accomplir leurs obligations réglementaires. L'EPTB Vidourle étant porteur du PAPI Vidourle et des dossiers labellisés PSR, les futurs travaux dont il sera maître d'ouvrage, seront soumis à cette instruction. Afin de ne pas compromettre les futures opérations, l'EPTB Vidourle adressera prochainement aux communes un memento récapitulant toutes ces obligations, et des conseils pour leur mise en œuvre.

1/ L'objectif "zéro phyto" se poursuit sur le Vidourle !

Après la commune de Villevieille et la Communauté de Communes du Pays de Lunel en début d'année, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol se lance dans un PIAPPH (Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles).

Par cette démarche, **6 communes adhérentes à l'EPTB Vidourle : Quissac, Sauve, Monoblet, Carnas, Vic-Le-Fesc, Brouzet-Les-Quissac, s'engagent dans la reconquête de la qualité de l'eau** en réduisant l'usage des pesticides dans l'entretien de leurs espaces publics.

2/ L'étude hydraulique du Brestalou est achevée

Cette étude a été réalisée par le cabinet BRL Ingénierie sous maîtrise d'œuvre de l'EPTB Vidourle pour un montant global (étude et topographie) de 105 000 € HT, financée par l'Europe à 50%, 20% par la Région Languedoc-Roussillon et 30 % d'autofinancement (CD30 et CD34 et communes).

Son objectif était de cartographier le risque inondation sur chaque commune du bassin versant du Brestalou. Elle permettra ainsi aux élus concernés de mieux considérer ce risque pour l'intégrer dans leur Plan Local d'Urbanisme avec l'obligation de le cloturer avant 2017.



Le Brestalou à l'étiage sur la commune de Vacquières

3/ L'EPTB Vidourle protège la ripisylve par des actions de restauration forestière entre Sauve et Sardan



Débardage et débitage d'embâcles dans le lit du cours d'eau

L'EPTB Vidourle a engagé au mois d'avril, et ce jusqu'à la fin du mois de mai, des travaux de restauration de la ripisylve, d'enlèvement d'embâcles pour éviter

l'obstruction des ponts, et de rajeunissement des classes d'âge.

Ce chantier s'est décomposé en 3 lots :

- **Lot 1 : entre Sauve et Quissac**, réalisé par l'entreprise « Environnement Bois Energie », pour un montant de 33 000 € HT.
- **Lot 2 : entre Quissac et le pont de Rauret** (Orthoux, Sérignac, Quilhan), réalisé par l'entreprise ARF pour un montant de 34 920 € HT.
- **Lot 3 : du pont de Rauret à l'aval du pont de Sardan**, réalisé par l'entreprise Philip frères pour un montant de 45 585 € HT.

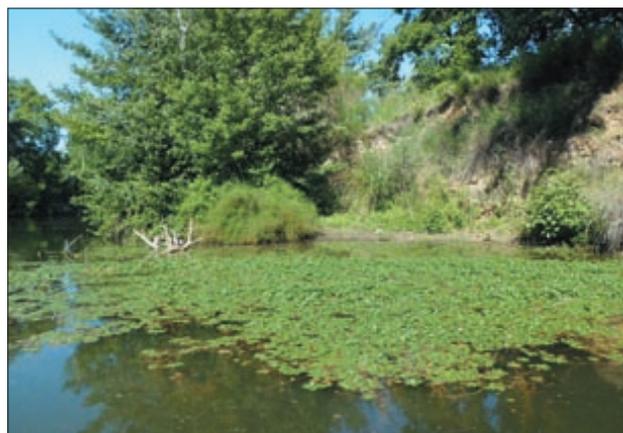
Ce chantier, d'un montant de 113 505 €, est financé à 30 % par l'Agence de l'Eau, 30 % par l'Europe, 20% par la Région et 20 % d'autofinancement (CD30, CD34 et les communes).

4/ La lutte contre les espèces invasives reprend cet été

L'EPTB Vidourle a engagé en 2014, une 1^{ère} tranche de travaux d'éradication des jussies sur le secteur allant de Sommières au seuil de la roque d'Aubais. Ces opérations ont été réalisées par l'entreprise Géco Ingenierie (Cf. Journal 25).

Les 1^{ers} résultats sont très positifs, puisque conjugués aux crues de cet automne, le développement des jussies sur les zones traitées a été considérablement réduit. **Pour cette raison, le comité syndical de l'EPTB Vidourle a décidé d'engager une 2^{ème} tranche de travaux afin d'entretenir le secteur traité et étendre l'opération vers l'aval.**

Cette action débutera au mois de juillet pour un montant de 30 000 € HT, financé à 30% par l'Agence de l'Eau.



Éradication des espèces invasives (jussies)

Continuité biologique : Equipement des seuils (St Laurent d'Aigouze et Marsillargues)

L'EPTB Vidourle poursuit son engagement vis à vis de l'amélioration de la continuité biologique sur le bas Vidourle.

Suite à la réalisation d'une passe à poissons sous le pont de la voie ferrée entre Gallargues et Lunel à l'étiage 2014 qui favorise désormais la migration des aloses jusqu'au pont d'Aubais/Villetelle, **l'EPTB Vidourle lance dès cet été des travaux de mise en conformité de la passe à poissons de Marsillargues et d'amélioration du dispositif de franchissement du seuil de St Laurent d'Aigouze.**

Sur ces ouvrages de franchissement, **l'EPTB Vidourle bénéficie d'une prise en charge par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% du montant HT des travaux.**



Passe à poissons sous le pont de la voie ferrée

Sur le seuil de Marsillargues

➡ L'enjeu des travaux consiste à la reprise intégrale de la passe à poissons présente en rive gauche du seuil.

L'ancienne passe à poissons, trop petite et sous dimensionnée, sera détruite et remplacée par un ouvrage comportant un plus grand nombre de bassins et de plus grande envergure.

Le but est de limiter les chutes entre chaque bassin et faciliter ainsi la migration des poissons.

**CHANTIER
INTERDIT
AU PUBLIC**

- Après consultation des entreprises, la réalisation des aménagements sur les 2 seuils a été confiée à la société Cazal TP.
- Budget global : **411 771 € HT**, comprenant les études et les travaux, financé à **80%** par l'Agence de l'Eau et **20%** par l'autofinancement (CD30 et CD34).
- Démarrage du chantier le **15 juin 2015**
- Durée du chantier : **12 semaines**

En complément de cette opération, il est prévu d'aménager deux passes à anguilles en rive droite et rive gauche pour faciliter la migration des anguillons en provenance de la mer.



Seuil de Marsillargues

Sur le seuil de Saint Laurent d'Aigouze

➡ Il s'agit de remonter la côte du seuil en rive gauche pour provoquer des écoulements préférentiels et augmenter ainsi l'attractivité de l'entrée de la passe à poissons en rive droite.

Il est également prévu de reprendre la passe à anguilles en rive droite et créer un ouvrage en rive gauche pour la migration des jeunes anguilles.



Seuil de Saint Laurent



Selon les arrêtés municipaux des communes concernées, afin d'éviter tout accident pendant la durée des travaux, la **baignade est interdite du 15 juin au 15 septembre 2015** :

- **Aimargues / Marsillargues : entre le pont Boulet et le seuil de Marsillargues, jusqu'à 50 m en amont du seuil.**
- **St Laurent d'Aigouze / Marsillargues : entre 50 m à l'aval du seuil jusqu'à 50 m en amont.**

Des espèces rares et protégées découvertes sur les bords du Vidourle

Le Vidourle et ses berges abritent plusieurs espèces protégées, toutes présentes sur le site Natura 2000. Le bassin versant est également fréquenté par des insectes plus rares bénéficiant d'un statut de protection : des libellules, des coléoptères ou encore le papillon la Diane (*Zerynthia polyxena*).

➔ **Cet été, l'EPTB Vidourle va positionner des panneaux d'information sur les espèces présentes sur la zone Natura 2000 allant de Sommières à la mer.**

La Cistude d'Europe

Pour la première fois depuis la mise en place du Contrat de rivière, l'emblématique Cistude d'Europe, une tortue aquatique protégée a été repérée sur la commune de St Seriers.

La Cistude d'Europe vit dans les zones humides aux eaux tranquilles, un peu stagnantes et bien ensoleillées : bras morts, étangs, fossés, cours d'eau calmes ou



Cistude d'Europe

canaux. Elle apprécie les fonds vaseux et se nourrit de la végétation aquatique mais aussi de poissons morts, mollusques, crustacés et insectes aquatiques. Pour sa reproduction, alors qu'usuellement la Cistude ne se déplace que dans une zone très restreinte, elle peut parcourir quelques centaines de mètres pour rencontrer une partenaire ou pour trouver un lieu de ponte.

Son espérance de vie étant de 40 à 60 ans, elle pourra, sans aucun doute, profiter de longues années des agréments du Vidourle.

La précieuse tortue autochtone, à ne pas confondre avec la Tortue de Floride, espèce invasive et concurrente de la Cistude d'Europe, peut être reconnue à ses pattes, sa tête, et son cou noir ponctué de jaune couleur soufre. La carapace sombre est, elle aussi, semée de petits points jaunâtres.

La Diane

La Diane a été observée sur plusieurs sites du Vidourle (Quissac, Sardan, Sauve...) favorables à ce papillon diurne.

La Diane est présente en France, et uniquement dans quelques départements du Sud comme le Gard et l'Hérault. Ce papillon est fragile, il vole durant une brève période allant de la fin mars au début du mois de mai. Son existence est liée à la présence d'une plante peu courante, l'Aristolochie à feuilles rondes.

Cette plante abrite les minuscules oeufs blancs pondus en petit nombre par la femelle et sert de plante nourricière aux chenilles apparaissant dans le courant du mois d'avril. L'Aristolochie s'observe dans les prairies méditerranéennes, dans les fossés et en bordures de certaines parcelles agricoles. Afin que la Diane puisse

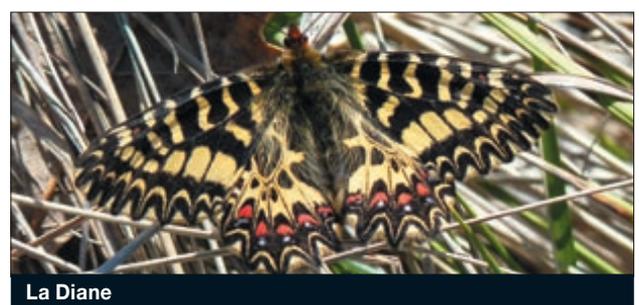
accomplir tout son cycle de vie il faut que ces lieux soient ponctués d'arbustes tels que prunelliers, cornouillers sanguins ou aubépines.

DES MESURES SIMPLES PERMETTENT DE PROTÉGER LA DIANE :

- Un entretien régulier des prairies,
- Retarder le fauchage de ces zones après la mi-juin,
- Conserver à proximité des zones de reproduction des haies ou boisements,
- Éviter l'envahissement par les arbres et arbustes,
- Ne pas laisser les branchages coupés sur le sol (favorise l'élimination des Aristoloches).



Chenille de Diane



La Diane

Photos et contribution : Françoise Lienhard, stagiaire à l'EPTB Vidourle

Quelques réalisations de l'équipe verte durant l'année 2015



Cros : Désembâclement du pont de Cardy



Logrian Florian : Nettoyage du lit et des embâcles présents sur le Bay



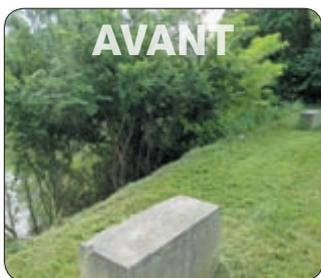
Garrigues : nettoyage du ruisseau au niveau de la traversée communale



Montmirat : désembâclement du pont d'accès au Mas Nourié



Fontanès - Lecques : Nettoyage de l'atterrissement à l'aval du pont



Nettoyage des abords du pont romain d'Ambrussum

Les nouveaux élus du comité syndical de l'EPTB Vidourle

Suite aux dernières élections départementales de mars 2015, 12 élus titulaires du Gard et de l'Hérault et 12 suppléants ont été renouvelés, soit au total 24 membres du Comité Syndical de l'EPTB Vidourle concernés.

Président
Claude BARRAL



Vice-Président
Christian VALETTE



Conseillers Départementaux du Gard

Conseillers Départementaux de l'Hérault

Conseillers Départementaux du Gard

Conseillers Départementaux de l'Hérault

6 délégués titulaires

6 délégués titulaires

6 délégués suppléants

6 délégués suppléants

DÉSIGNÉS PAR LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

DÉSIGNÉS PAR LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX



VALETTE Christian
VP du Conseil Départemental
Canton de Calvisson
Vice-président EPTB Vidourle



LAURENT-PERRIGOT Françoise
VP du Conseil Départemental
Canton de Quissac



MESQUIDA Kiéber
Président du Conseil Départemental de l'Hérault
Canton n°24 : St Pons de Thomières



BARRAL Claude
VP du Conseil Départemental
Canton n°12 : Lunel
Président EPTB Vidourle



GIANNACCINI Maryse
Conseillère Départementale
Canton de Calvisson



GAILLARD Olivier
VP du Conseil Départemental
Canton de Quissac



MORGO Christophe
VP du Conseil Départemental
Canton n°14 : Mèze
Maire de Villeveyrac



FALIP Jean Luc
Conseiller Départemental
Canton n°6 : Clermont l'Hérault
Maire de Saint Gervais Sur Mare



MEUNIER Hélène
Conseillère Départementale
Canton du Vigan



BRESCHIT Caroline
Conseillère Départementale
Canton d'Aigues Mortes



PELLET Yvon
Conseiller Départemental
Canton n°7 : Le Crès
Maire de St Génès des Mourgues



RIGAUD Jacques
Conseiller Départemental
Canton n°11 : Lodève



DELORD Martin
VP du Conseil Départemental
Canton du Vigan
Maire de Lanuéjols



ROSSO Léopold
Conseiller Départemental
Canton d'Aigues Mortes



CALVAT Renaud
Conseiller Départemental
Canton n°20 : Montpellier / Castelnaud le Lez & Maire de Jacou



VASSAS MEJRI Claudine
Conseillère Départementale
Canton n°7 : Le Crès



SUAU Jean-Michel
Conseiller Départemental
Canton d'Alès 1



MALAVIEILLE Patrick
VP du Conseil Départemental
Canton de La Grand-Combe
Maire de La Grand-Combe



NURIT Dominique
Conseillère Départementale
Canton n°20 : Montpellier / Castelnaud le Lez



BRUGIERE Marie-Thérèse
Conseillère Départementale
Canton n°13 : Mauguio



BLANC Geneviève
VP du Conseil Départemental
Canton d'Alès 1



FARDOUX JOUVE Isabelle
Conseillère Départementale
Canton de La Grand-Combe



MEUNIER Cyril
Conseiller Départemental
Canton n°10 : Lattes
Maire de Lattes



BONNEFOUX Brice
Conseiller Départemental
Canton n°13 : Mauguio

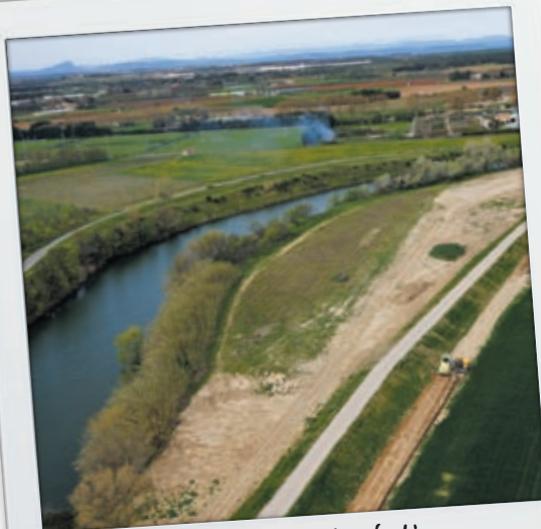
24 MEMBRES TITULAIRES

24 MEMBRES SUPPLÉANTS

Digue d'Amargues, vue aérienne du chantier



Secteur aval du pont de Lunel,
Confortement terminé
(la piste en pieds de talus est à venir)



Plus en aval, création
d'un vaste réservoir
par le recul de l'ouvrage



Amont du Moulin de St Michel,
renforcement d'une zone de surverse
par la mise en place de Matelas
de gabions



Vue d'ensemble du secteur situé
à l'amont du Moulin
de Saint Michel



Vue d'ensemble de la partie située à
l'aval du Moulin de Saint Michel



Création d'une zone humide composée
d'un bras mort et de quelques mares

Aménagement de la rive droite : La labellisation PSR a été obtenue !

Suite à la validation par la Commission Mixte Inondations du Ministère de l'Écologie, du plan global d'aménagement de la rive droite, **Madame la Ministre de l'Écologie, Ségolène Royal a personnellement notifié par un courrier adressé au Président de l'EPTB Vidourle, Claude Barral, la labellisation PSR, Plan de Submersion Rapide - du projet porté par l'EPTB Vidourle concernant :**

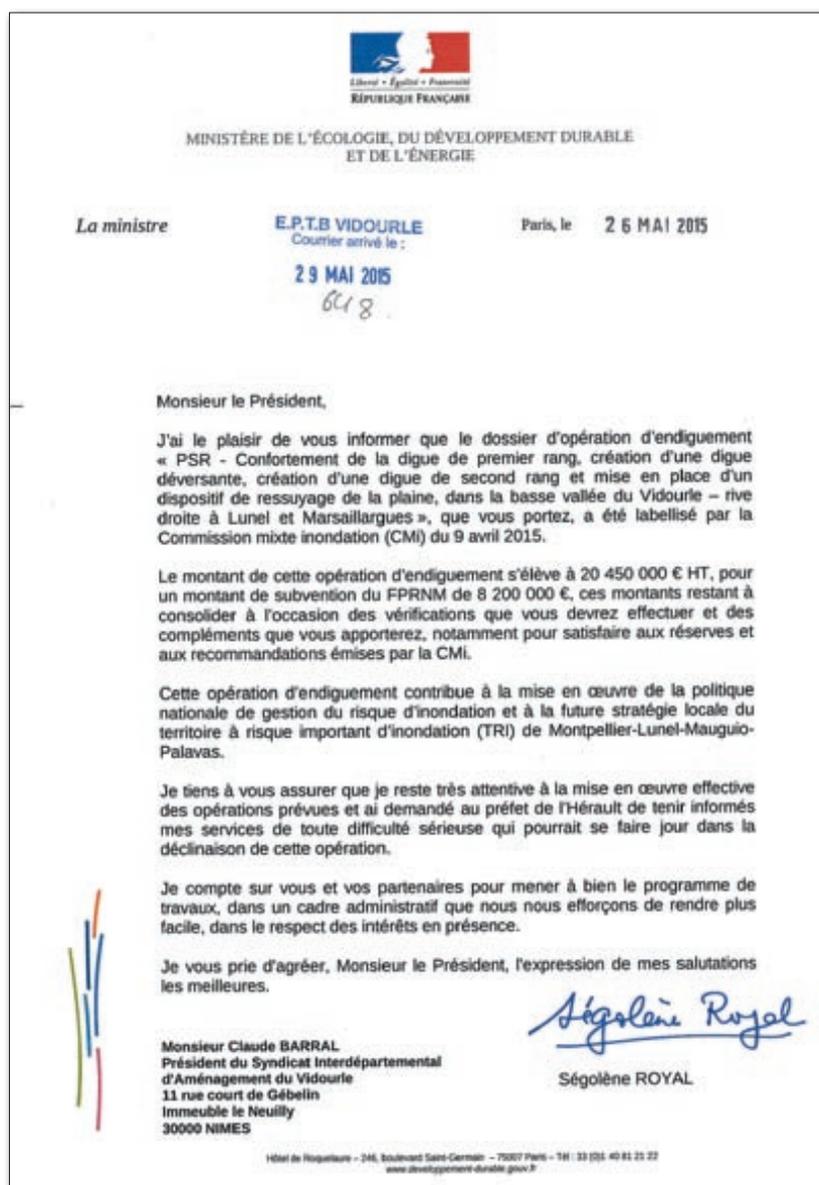
- 1/ Ressuyage des plaines de Marsillargues
- 2/ Aménagement et confortement de la digue de 1^{er} rang du pont de Lunel jusqu'à la zone urbaine (digue ISP) de Marsillargues
- 3/ Digue de 2nd rang de Lunel
- 4/ Digue de 2nd rang Marsillargues

L'enquête publique va ainsi pouvoir démarrer au plus tôt afin de lancer les travaux au début de l'année 2016.

FINANCEMENT

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	40%
 Région Languedoc Roussillon	20%
 Département Hérault	20%
 LE GARD Claude Guichard	20%

pour un montant de l'opération qui s'élève à
20 450 000 € HT



Bassin de rétention de Garonnette : le financement se concrétise

↳ Le montage financier est en cours



L'Etat s'est officiellement engagé sur sa participation financière

Le FEDER est cours d'instruction du dossier

La Région s'est prononcée favorablement sur son engagement financier

Les avancées de la loi GEMAPI

Lors du dernier comité syndical, le Directeur Général des Services, Jean Charles AMAR, a informé les élus de la teneur d'un courrier transmis par Monsieur le Préfet de la Région Rhône Alpes Jean François CARENCO. Ce document assorti de l'arrêté préfectoral n°14/220, précise la date de mise en œuvre de la compétence GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - attribuée aux communes et intercommunalités à partir du 1^{er} janvier 2016 (échéance reportée à 2018 dans le cadre du projet de loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

- ↳ La loi GEMAPI vise à clarifier les responsabilités de chacun face aux carences liées au partage des territoires en ce qui concerne l'entretien des digues, cours d'eau, et bassins de rétention.
- ↳ La loi prévoit toutes les dispositions nécessaires pour que communes et intercommunalités puissent transférer ou déléguer leur compétence GEMAPI aux structures légitimes et pérennes que sont les EPTB.
- ↳ Monsieur le Préfet CARENCO invite ces structures à collaborer dès à présent pour anticiper au mieux la mise en place de cette réforme.

A cet égard, le comité syndical a mandaté le Directeur Général des Services pour rencontrer ses homologues afin d'engager cette démarche. Pour ce faire, l'EPTB Vidourle bénéficie de l'éclairage de Maître Philippe Marc, spécialiste de ce dossier et intervenant notamment pour les Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La Déclaration d'Intérêt Général prévue pour 10 ans autorisant l'intervention de l'équipe verte et des entreprises engagées par l'EPTB Vidourle sur des parcelles privées chez les riverains, arrive à sa fin, la procédure va donc être relancée et concerne :

- Les travaux forestiers d'entretien du lit et des berges
- La lutte contre les espèces invasives
- La réhabilitation des bras morts
- La gestion des atterrissements.

Une enquête publique sera engagée sur l'ensemble du Bassin Versant au dernier semestre 2015 après validation par les services de l'État.

Ce dossier, élaboré par le bureau d'études GRONTMIJ, est financé par le FEDER et l'Agence de l'Eau.

COMITÉ DE RIVIÈRE EN RÉFLEXION SUR LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le comité de Rivière composé de collectivités, d'usagers de la ressource en eau, d'associations et de services de l'État s'est réuni le 4 juin à Lunel sous la présidence de Mr Claude Barral. L'enjeu de cette séance reposait sur le projet d'élaboration, en concertation avec les membres du comité de rivière, d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

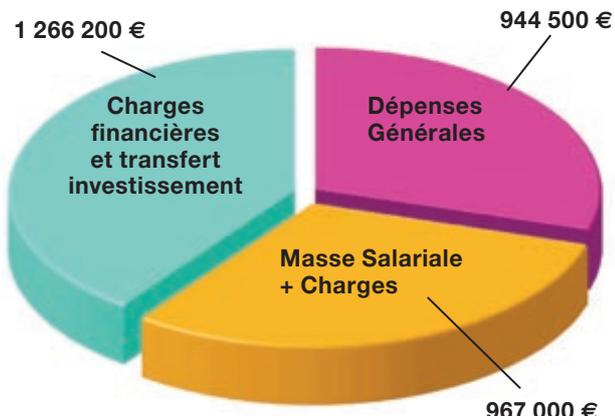
Ce plan d'actions, dont l'EPTB Vidourle est chargé d'animer la construction, vise à rectifier le déséquilibre entre la ressource en eau et son usage en période de bas débits.

Pour mener à bien cette mission d'ici à mi 2017, le comité de rivière est encadré par l'Agence de l'Eau et la DDTM 30.

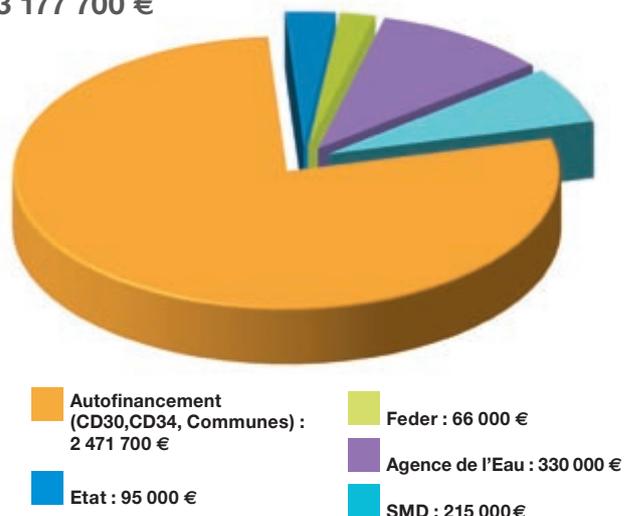


Bilan annuel 2015

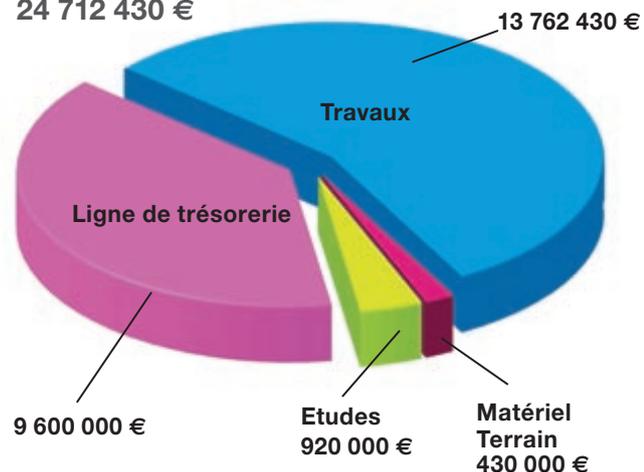
Dépenses de fonctionnement
3 177 700 €



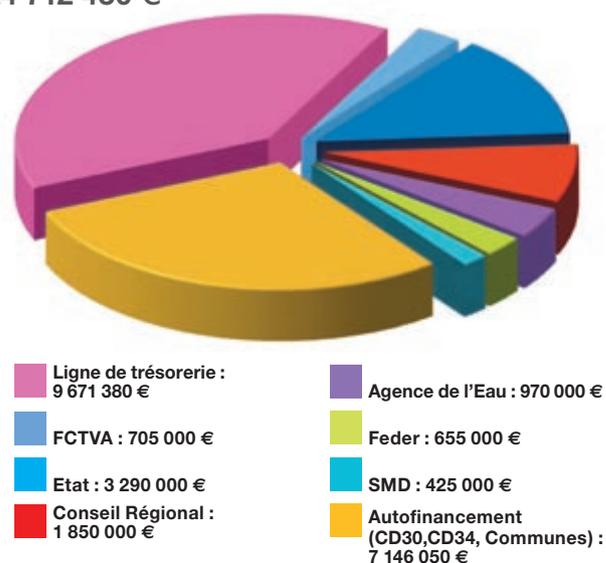
Recettes de fonctionnement
3 177 700 €



Dépenses d'investissement
24 712 430 €



Recettes d'investissement
24 712 430 €



ZOOM SUR LES FINANCEMENTS DE L'EUROPE



- ✓ Sensibilisation scolaire (année 2015-2016) **à hauteur de 30%** sur un montant total de 138 840 € TTC
- ✓ Réhabilitation des bras morts **3^{ème} tranche à hauteur de 50%** sur un montant total de 110 000 € HT
- ✓ Elaboration d'un plan de gestion de la ripisylve du Vidourle et d'une déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien du Vidourle et de ses affluents **à hauteur de 50%** sur un montant total de 77 740 € TTC

- ✓ Etude et proposition « Espace mobilité » à Boisseron **à hauteur de 30%** sur un montant total de 30 000 € HT
- ✓ Etude pour l'aménagement et la valorisation écologique et paysagère du Vidourle sur le site d'Ambrussum **à hauteur de 10%** sur un montant total de 42 000 € HT
- ✓ Etude pour la valorisation des zones d'expansion des crues sur le bassin du Vidourle **à hauteur de 30%** sur un montant total de 200 000 € HT

Un territoire à reconstruire

Aménagement Les élus se sont penchés sur l'avenir des communes entre Montpellier et Nîmes.



« Il faut passer d'un territoire qui a subi à un territoire résilient », lance le maire de Montpellier.

Midi Libre

21 MAI 2015

Le PPRI de Lunel risque bel et bien l'annulation

Justice Le rapporteur public s'est prononcé en ce sens mardi à la cour d'appel administrative.



Des inondations graves ont touché Lunel au début des années 2000.

Les juges condamnent leur déni de responsabilité à trois reprises. Mais ce mardi 19 mai, le rapporteur public s'est prononcé en ce sens mardi à la cour d'appel administrative de Montpellier. Le dossier administratif de Montpellier et l'annulation également de l'arrêté du 15 septembre 2008 approuvant le Plan de prévention des risques naturels d'inondations (PPRI) de la commune de Lunel.

18 Vidourle - Pays vignais

Quissac Dans l'intérêt des communes et de leurs administrés

Claude Barral est réélu à la tête du comité syndical de l'établissement public territorial de bassin de Vidourle.



Mardi 26 mai au matin, le maire, Serge Cathala, réélu à la tête de l'établissement public territorial de bassin de Vidourle (EPTB) de Vidourle, pour un second mandat.

Midi Libre

8 JUIN 2015

Lenetement, le pont avance au-dessus du Vidourle

Chastier Les travaux de la LGV franchissent une étape majeure.



Le pont avance au-dessus du Vidourle.

Midi Libre

21 MAI 2015

Les inondations: 85 M€ pour poursuivre la sécurisation

Lozère-Roussillon Les crues dévastatrices de l'automne au cœur de la 8^e conférence régionale de prévention.

Les crues dévastatrices de l'automne ont été au cœur de la 8^e conférence régionale de prévention des inondations, qui s'est tenue à Montpellier.

Environnement

Zéro phytosanitaires en Pays de Lunel

Le Pays de Lunel a décidé de se lancer dans un plan d'actions pour éliminer les produits phytosanitaires et herbicides.

Midi Libre

29 MAI 2015



Des inondations graves ont touché Lunel au début des années 2000.

Midi Libre

1^{er} NOVEMBRE 2014

« Sur le Vidourle, il y a encore 10 ans de boulot »

Entretien Claude Barral, conseiller général et président de l'EPTB Vidourle revient sur les crues qui ont touché le bassin de Vidourle en septembre dernier.



Plus de 100 personnes ont participé à la conférence régionale de prévention des inondations.

Midi Libre

2 DÉCEMBRE 2014

Quissac Visite du site du bassin de rétention de Garonne

Mardi 2 décembre, une délégation de membres de l'EPTB (établissement public territorial de bassin) Vidourle, élus et techniciens, ont visité divers sites retenus pour recevoir le bassin de rétention.

À Quissac, c'est le site de la Garonne qui a été visité. Le maire, Serge Cathala, le conseiller général, Lionel Jean, le président de la communauté de communes, Olivier Gaillard, Jean-Charles Amar, directeur général, Richard Lapierre, directeur adjoint, ainsi que de nombreux autres élus et techniciens, ont ainsi pris connaissance des données techniques.

Midi Libre

2 DÉCEMBRE 2014

Millimètres accumulés en un temps record

Entre décembre et janvier 2015, les précipitations ont été exceptionnelles. L'Alsace a enregistré le plus grand cumul de précipitations en un temps record.

Les crues dévastatrices de l'automne ont été au cœur de la 8^e conférence régionale de prévention des inondations, qui s'est tenue à Montpellier.

Départ à la retraite de Christian Meunier, coordonnateur Equipe Verte

Après 12 ans de bons et loyaux services en tant que coordonnateur de l'équipe verte de l'EPTB Vidourle, l'agent technique Christian Meunier vient de prendre sa retraite (ce poste n'est pas remplacé).

Toute l'équipe de l'EPTB Vidourle le remercie chaleureusement pour l'ensemble de son travail accompli le long des berges du Vidourle et pour ses interventions efficaces auprès de toutes les communes du bassin versant.



L'équipe de l'EPTB Vidourle au complet

Délégation québécoise de retour sur le bassin du Vidourle

Dans le cadre de l'Entente jumelage EPTB Vidourle/ Organisme du Bassin Versant du Saguenay (Québec), Marco Bondu, Directeur Général des Services et Ghislain Laroque, le secrétaire-

trésorier sont revenus sur le bassin du Vidourle afin de poursuivre les échanges entre les deux organismes.



La délégation Québécoise et l'équipe de l'EPTB Vidourle sur le déversoir de Montago (Le Grau du Roi)

Accueillis par Claude Barral, Président de l'EPTB Vidourle, Jean Charles Amar, Directeur Général des Services, Serge Rouvière, ingénieur responsable des services techniques, Mr Aubert, ingénieur expert (association des riverains du Ponant), leurs homologues québécois se sont intéressés cette fois-ci à la problématique de l'étang du Ponant, son plan de gestion et le Plan de Submersion Marine de la ville de la Grande Motte. Après avoir travaillé sur la convention de jumelage des deux entités et sur les modes de gouvernance respectifs, la délégation Québécoise a poursuivi son voyage à Paris pour assister au colloque organisé par l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin "Gestion des Risques Inondation".

Lancement du Plan de Gestion de l'étang du Ponant



Etang du Ponant

La réalisation d'une étude diagnostic et d'un plan de gestion de l'étang du Ponant va démarrer cet été sous la maîtrise d'ouvrages de l'EPTB Vidourle. Elle a été confiée, après appel d'offre, au groupement de bureau d'études Aquascop, écologues de l'Euzière, ISL.

La durée prévisionnelle du projet est estimée à 1 an, un comité de pilotage, qui se compose d'élus, de riverains, de gestionnaires et utilisateurs de l'étang, de partenaires financiers, suivra les avancées du dossier.

Le montant de l'enveloppe subventionnable pour l'accomplissement de cette étude est de 132 000 euros financés à 50% par l'Agence de l'Eau, à 30% par la Région Languedoc Roussillon, et 20% par l'EPTB Vidourle (dont 6,66% par les communes concernées la Grande Motte et le Grau du Roi).

De cette étude, débouchera un programme d'actions chiffré pour améliorer la qualité de l'eau, du milieu naturel et des activités liées au site.



**PENSEZ À VOUS INSCRIRE
SUR LE SITE
DE L'EPTB VIDOURLE
POUR RECEVOIR
LA LETTRE D'INFORMATION
PAR MAIL**
www.vidourle.org





Entretien avec Béatrice Perron et Marie Jeanne Mercier Service Comptabilité

Béatrice Perron est comptable, Marie Jeanne Mercier aide comptable, au sein de l'EPTB Vidourle. Elles sont en poste depuis 12 ans et exercent leurs missions sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, Christian Rodier et du Directeur Général des Services, Jean Charles Amar.

A quelle(s) étape(s) du processus de réalisation d'un projet d'aménagement ou de lancement d'études par l'EPTB Vidourle, intervenez-vous ?

« Notre rôle est central puisque nous intervenons à différentes étapes des projets portés par l'EPTB Vidourle, et nous travaillons en étroite collaboration avec les services techniques, garant de la bonne conduite des études et aménagements réalisés sous la maîtrise d'oeuvre de l'EPTB Vidourle.

- Dès lors que le service technique prépare le cahier des charges du projet qu'il va initier, c'est à dire : le descriptif technique, hydraulique, environnemental de son projet, le planning prévisionnel et le montant estimatif des travaux ou études à lancer ; nous nous réunissons, service technique et service comptabilité, pour évoquer le plan de financement du projet à venir, autrement dit la répartition des subventions attendues par l'EPTB Vidourle lui permettant de poursuivre concrètement ses actions.
- Ensuite nous démarrons le montage de chaque dossier de demande de subvention à l'attention du financeur sollicité. En effet, pour un même dossier technique il y aura autant de dossiers de demande de subventions à constituer que de partenaires sollicités.

En parallèle, le service technique concerné lance une procédure d'appel

d'offre (consultation des entreprises) pour la réalisation du projet dans les conditions légales d'appel à concurrence.

- A ce stade, nous préparons tous les documents relatifs au suivi du marché d'appel d'offre (suivi des montants prévus au marché et dépensés chaque année, durée du marché etc...)
- Nous procédons, une fois le marché réalisé et après vérification par le service technique, au paiement des entreprises et des bureaux d'études.
- C'est en toute dernière étape soit, après l'obtention de l'arrêté de subvention des partenaires, et après la réalisation des travaux et le paiement des entreprises, que nous pouvons lancer l'appel de fonds auprès des financeurs.

Pour donner une idée chaque année, nous montons plus de 25 dossiers de demandes de financement avec chaque fois des informations très précises à apporter aux financeurs : descriptif de la structure, description de l'opération, planning détaillé, impact/objectifs visés, population concernée et fourniture d'un ensemble de pièces administratives attestant de la régularité fiscale et sociale de l'EPTB Vidourle. »

Au sein de votre propre service, pouvez-vous observer une complémentarité de vos fonctions au sein de ce même service ?

« Nos deux postes sont très complémentaires au sein du service comptabilité.

Sur les dossiers de demandes de financement, en tant que comptable je gère toute la partie « relationnelle » et le suivi des financeurs, tandis que Marie Jeanne Mercier en tant qu'aide comptable va procéder au suivi de factures et sera en relation directe avec les entreprises.

En dehors de l'aspect recherche / obtention / suivi des subventions qui représente une part très importante de notre travail, puisque sans cela les aménagements sur le bassin du Vidourle ne pourraient pas être réalisés, nous assurons également des missions quotidiennes propres au service de comptabilité, Marie Jeanne Mercier s'attelle aux tâches relatives au fonctionnement de l'EPTB Vidourle (gestion de la flotte des véhicules, gestion de la téléphonie, gestion du matériel informatique, gestion des factures ...) mais elle assume également une autre mission, et non des moindres, qui est la responsabilité de l'archivage et la conception d'une méthodologie référente de tous les dossiers de l'EPTB, conformément à la démarche de dématérialisation entamée par le structure du Vidourle il y a plus de 2 ans.

Pour ma part, je me charge également au quotidien des tâches relatives à la gestion du personnel (paye, maladie..)

Enfin, nous participons toutes les deux à l'élaboration du budget primitif et du budget supplémentaire définis par notre Directeur Administratif et Financier, des futurs aménagements présentés et votés lors des comités syndicaux de l'EPTB Vidourle. »



Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION
Karine Adoul, Elisa Richard,
Richard Lapière, Serge Rouvière,
Béatrice Perron, Christian Rodier,
Thierry Chatillon

SIÈGE
EPTB Vidourle
11, rue Court de Gèbelin
Immeuble le Neully • 2^{ème} étage
30000 Nîmes
T. 04 66 01 70 20
F. 04 66 38 37 59
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

DIRECTION
EPTB Vidourle
Maison des Elus - Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

CONCEPTION, IMPRESSION ET DISTRIBUTION
Agence Chirripo - 04 67 07 27 70

CONTACTEZ-NOUS
EPTB Vidourle
Maison des Elus - Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier

www.vidourle.org